

ANNONCES LÉGALES

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

D'un acte sous signatures privées, en date à Roubaix, le trente février mil huit cent quatre-vingt-cinq, la dite Société formée sous la raison

Ch. FOURCY & C° ayant pour objet le commerce de charbons, et dont le siège était à Tourncoing, rue de Roubaix, numéro soixante-dix.

One M. Ober, syndic et liquidateur, à Lille, a reçu, avec les pouvoirs les plus étendus, mission de liquider la Société tant à l'égard des associés qu'à l'égard des tiers.

Pour exécuteur, Ch. FOURCY.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROUBAIX
Grande-Place, n° 46

A VENDRE
par adjudication publique et dé
finale

PREMIÈREMENT
UNE USINE A VAPEUR

pour la fabrication des huiles avec Maison d'habitation, vastes caves, Magasins, Ecuries et dépendances. Le tout construit sur 770 mètres carrés.

DEUXIÈMEMENT

ET UNE MAISON

attenant à l'usine

Impasse du Vieux-Tripot

Mise-a-prix de l'Usine 15.000fr.

L'an 1880, le Samedi 5 Mars, à midi, M^e LOZÉ, notaire à Arras, procédera à cette adjudication en son étude.

Entre le 1^{er} et le 15 Mars, le jour où sera prononcé le résultat, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre et finiront le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-dix ;

Que la raison et la signature sociales sont :

WIBAUX - MOTTE

Que le siège social est à Roubaix, Grande-Rue, n° 167, où il est foncé, avec M. Wibaux-Motte pour majorité, et chacun de MM. Stéphane et Léon Wibaux par quart, les sommes nécessaires au bon fonctionnement de la Société ;

Que cette Société est nom collectif à l'égard des trois associés ;

Qu'elle est constituée pour le terme et est établie six mois, et que le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre et finiront le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-dix ;

Que la raison et la signature sociales sont :

WIBAUX - MOTTE

Que le siège social est à Roubaix, Grande-Rue, n° 167, où il est foncé, avec M. Wibaux-Motte pour majorité, et chacun de MM. Stéphane et Léon Wibaux par quart, les sommes nécessaires au bon fonctionnement de la Société ;

Que cette Société appartient également aux trois associés qui ne pourront faire usage de la signature sociale que pour les besoins de la Société ;

Qu'il ne peut être contracté aucun emprunt ni être ouvert aucun compte-court à décontenancer chez les banquiers que du consentement exprès et par écrit des trois associés.

Pour extrait,

WIBAUX - MOTTE, père, Stéphane WIBAUX, Léon WIBAUX,

10344 Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

D'un acte sous signatures privées, en date à Tourncoing du dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-cinq, la dite Société dissoute à l'égard des trois associés.

Le dit acte déposé aux greffes du tribunal de Tourncoing et de la Justice de Paix du canton Sud de Tourncoing, le vingt-et-un février mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Il appert :

Que la Société en commandite simple forme entre,

M^e Ch. FOURCY, marchand de charbon, à Tourncoing, et une autre personne, dénommée à l'acte de formation,

A été, d'un commun accord entre les associés, déclarée dissoute à

partir du dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-cinq; la dite Société formée sous la raison

Ch. FOURCY & C°

ayant pour objet le commerce de charbons, et dont le siège était à Tourncoing, rue de Roubaix, numéro soixante-dix.

One M. Ober, syndic et liquidateur, à Lille, a reçu, avec les pouvoirs les plus étendus, mission de liquider la Société tant à l'égard des associés qu'à l'égard des tiers.

Pour exécuteur, Ch. FOURCY.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE ROUBAIX

Construction d'un aqueduc

rue de la Vigne

ADJUDICATION

Le devis s'éleva à la somme de ... francs, soit 12.000 fr. y compris celle de 663 fr. 75 pour dépenses imprévues

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que le Mardi 24 Mars 1885, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, au rabais annexe fraction de la construction d'un aqueduc de la rue de la Vigne, conformément au projet adopté par le conseil municipal, dans ses séances des 26 septembre et 29 octobre 1884, et approuvé par le préfet du Nord, le 2 Février 1885.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^e J. RUFFELET, avocat agréé, à Roubaix.

Etude de M^{e</}